

## Déclaration ad hoc

**« Il est nécessaire d'adopter une approche fondée sur les droits pour remédier de toute urgence à l'impact des prix élevés de l'énergie sur les enfants et les familles. »**

**17 octobre 2022**

1

Le Réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC) exprime sa préoccupation urgente concernant l'impact des prix élevés de l'énergie sur la réalisation des droits des enfants et des jeunes. L'impact de la pandémie de COVID-19 et les récentes hausses importantes du coût de la vie, exacerbées par l'invasion russe en Ukraine, ont aggravé les crises financières et économiques que connaissait déjà l'Europe.

Il est incontestable qu'une hausse des prix de l'énergie non maîtrisée et non atténuée risque de faire basculer davantage d'enfants dans la pauvreté et l'exclusion sociale, et les enfants déjà pauvres dans le dénuement. Les conséquences à court et long terme pour les individus et la société seront dévastatrices. Vivre dans la pauvreté n'affecte pas seulement l'expérience des enfants pendant l'enfance. Cela réduit souvent les chances de vie à l'âge adulte, alimente le cycle implacable de la pauvreté intergénérationnelle et mine la cohésion sociale.

Nous rappelons notre déclaration de 2014 sur « Les enfants et l'austérité »<sup>1</sup>, notre déclaration de 2020 sur « L'analyse d'impact sur les droits de l'enfant »<sup>2</sup>, et notre prise de position de 2021 sur « COVID-19 : apprendre pour l'avenir »<sup>3</sup>.

Nous notons en particulier les augmentations importantes du coût de l'énergie au cours des derniers mois. Selon les prix actuels, il a été estimé que les factures d'énergie atteindront au début de l'année prochaine un pic d'environ 500 euros par mois pour une famille européenne type, soit une augmentation d'environ 200 % par rapport à 2021<sup>4</sup>. Liée à des taux d'inflation nettement plus élevés et à des augmentations du prix des denrées alimentaires et d'autres biens essentiels, cette hausse des prix de l'énergie a un impact direct sur la vie des enfants.

Outre l'impact de la hausse des coûts sur les ménages, l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières aura également des répercussions sur les institutions qui fournissent des services et un soutien aux enfants, tels que la garde d'enfants, l'éducation, les activités récréatives et culturelles. Elle entraînera une hausse des prix de ces services pour

<sup>1</sup><https://enoc.eu/wp-content/uploads/2014/12/ENOC-d%C3%A9claration-2014-sur-les-enfants-et-laust%C3%A9rit%C3%A9.pdf>

<sup>2</sup>[https://enoc.eu/wp-content/uploads/2021/02/D%C3%A9claration-ENOC-CRIA-2020\\_FR.pdf](https://enoc.eu/wp-content/uploads/2021/02/D%C3%A9claration-ENOC-CRIA-2020_FR.pdf)

<sup>3</sup>[http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2acb6e705271c16ffc54fd00589bf993416d92d5&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde\\_super\\_editor/dgde\\_editor/documents/ENOC/FV-ENOC-Position-Statement-on-COVID19-learning-for-the-future\\_1\\_FR.docx](http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2acb6e705271c16ffc54fd00589bf993416d92d5&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/ENOC/FV-ENOC-Position-Statement-on-COVID19-learning-for-the-future_1_FR.docx)

<sup>4</sup> The Energy Affordability Crisis: Quantification, Solutions, Implications, Goldman Sachs, septembre 2022 : <https://www.goldmansachs.com/insights/pages/the-energy-affordability-crisis.html>

les enfants, ce qui pèsera à nouveau sur les familles et les ménages, notamment ceux en situation de vulnérabilité.

En matière de droits de l'homme, la pauvreté est l'enjeu le plus important auquel sont confrontés les enfants en Europe. Les droits de l'enfant les plus touchés par la pauvreté sont les suivants : droit à la survie et au développement, droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement physique, mental, spirituel, moral et social de l'enfant, y compris l'alimentation, l'habillement et le logement, droit à l'éducation, droit au meilleur état de santé possible, droit à l'assistance juridique, droit de jouer et de profiter de la vie culturelle, droit d'exprimer son opinion, droit de bénéficier de la sécurité sociale, droit au respect de la vie familiale, droit à une protection de remplacement, droit à la protection contre toutes les formes de violence physique ou mentale, et droits des enfants handicapés.

L'incapacité à adopter une réponse fondée sur les droits en utilisant des outils tels que l'analyse d'impact sur les droits de l'enfant et en agissant en fonction de leurs conclusions a un effet négatif important sur la jouissance par les enfants de nombreux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cette situation a un impact disproportionné sur les enfants dont les droits sont les plus menacés.

Les Nations unies ont produit un certain nombre de résolutions et de rapports qui établissent les principes budgétaires basés sur le respect des droits de l'homme. Ils traitent du rôle des politiques nationales, de la mobilisation des ressources, de la transparence, de la responsabilité, de la participation, de l'allocation et des dépenses, des systèmes de protection de l'enfance, de la coopération internationale et du suivi en lien avec l'investissement dans les enfants. Ils soulignent par ailleurs la nécessité d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacités des politiques budgétaires et encouragent les États membres à intensifier leurs efforts pour renforcer la transparence, la participation et la responsabilité dans les politiques budgétaires. En outre, l'Objectif 1 des objectifs de développement durable des Nations unies consiste à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde.

Les institutions européennes ont reconnu l'importance des efforts de la politique de lutte contre la pauvreté en mettant l'accent sur les droits de l'enfant, tant au niveau national que régional. La stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2022-2027<sup>5</sup> et la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et la garantie européenne pour l'enfance<sup>6</sup> placent la question de la pauvreté des enfants au cœur des préoccupations.

S'agissant de l'impact de la hausse des prix de l'énergie, figure parmi les objectifs politiques clés la protection des enfants déjà en situation de pauvreté ou dans d'autres situations de vulnérabilité, comme les enfants handicapés, les enfants dont les parents sont handicapés, les Roms, les enfants migrants, les familles monoparentales, les enfants en protection de remplacement, etc. La part du revenu disponible consacrée à l'énergie (chauffage, transport, électricité) est inversement proportionnelle au revenu. Les ménages les plus pauvres dépensent proportionnellement plus en énergie que les ménages aux revenus plus élevés et sont donc plus fortement touchés par l'augmentation des factures énergétiques.

<sup>5</sup> <https://rm.coe.int/strategie-du-conseil-de-l-europe-pour-les-droits-de-l-enfant-2022-2027/1680a60572>

<sup>6</sup> [https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee\\_fr](https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr)

Nous constatons que les États membres de l'UE ont déployé ou envisagé une série de politiques visant à atténuer l'impact économique et social direct des prix élevés de l'énergie. Il existe deux approches principales pour faire face à cet impact économique et social à court terme des prix élevés de l'énergie : les politiques de prix et les politiques de revenus.

En élaborant leur réponse à la hausse des prix de l'énergie, les États doivent s'assurer qu'ils respectent les principes budgétaires des droits de l'enfant de l'ONU : efficacité, efficience, équité, transparence et durabilité. Ils doivent utiliser des outils tels que l'analyse d'impact sur les droits de l'enfant, évaluer comment les budgets affectent les différents groupes d'enfants et s'assurer que leurs décisions budgétaires conduisent aux meilleurs résultats possibles pour le plus grand nombre d'enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité.<sup>7</sup>

Le Comité des droits de l'enfant reconnaît que l'impact du monde des affaires sur les droits de l'enfant s'est accru au cours des dernières décennies en raison de facteurs tels que la nature mondialisée des économies et des opérations commerciales et les tendances actuelles de décentralisation, d'externalisation et de privatisation des fonctions d'État qui affectent la jouissance des droits de l'homme<sup>8</sup>.

Les entreprises peuvent jouer un rôle dans la fourniture et la gestion de services tels que l'énergie. L'ENOC souligne qu'il est essentiel que le rôle de ces acteurs soit reconnu lors de l'examen de mesures visant à lutter contre la pauvreté des enfants. Il est important de souligner que les États ne sont pas exemptés de leurs obligations en vertu de la CIDE. Ils doivent adopter des mesures spécifiques qui tiennent compte de l'implication du secteur privé dans la prestation de services afin de garantir que les droits énumérés dans la CIDE ne sont pas compromis.

Dans ce contexte, nous, membres de l'**ENOC**,

#### **Ayant examiné les obligations des États :**

- De respecter et garantir, conformément à l'Article 2 de la CIDE, l'ensemble des droits de l'homme énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) à « tout enfant relevant de leur juridiction *sans distinction aucune...* » ;
- De veiller à ce que, conformément à l'Article 3 de la CIDE, « *l'intérêt supérieur de l'enfant* soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants » ;
- D'assurer, conformément à l'Article 6 de la CIDE, « dans toute la mesure du possible *la survie et le développement* de l'enfant » ;
- De garantir à l'enfant qui est capable de discernement *le droit d'exprimer librement son opinion ...* » et lui donner la possibilité « d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une organisation ou d'un représentant approprié, de façon

<sup>7</sup><https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-19-2016-public-budgeting>

<sup>8</sup><https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/162/32/PDF/G1616232.pdf?OpenElement>

compatible avec les règles de procédure de la législation nationale » conformément à l'Article 12 de la CIDE, et

#### Ainsi que :

- L'obligation pour l'État de prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres appropriées pour la mise en œuvre des droits de la CIDE (Article 4) ;
- Le droit au respect de la vie privée et familiale (Article 8 de la CEDH et Article 16 de la CIDE) ;
- Le droit des enfants handicapés de mener une vie pleine et décente (Article 23 de la CIDE, Article 7 de la CNUDPH) ;
- Le droit de jouir du meilleur état de santé possible (Article 24 de la CIDE) ;
- Le droit de bénéficier de la sécurité sociale (Article 26 de la CIDE) ;
- Le droit à un niveau de vie suffisant (Article 27 de la CIDE) ;
- Le droit à l'éducation (Articles 28 et 29 de la CIDE) ;
- Les droits consacrés par la Charte sociale européenne (Articles 16, 17 et 30).

#### Prenant en compte

- L'Observation générale no 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (Art. 4) ;
- L'Observation générale no 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant ;
- L'Observation générale no 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (Art. 3, par.1) ;

**Convenons** que les mesures et recommandations suivantes devraient être approuvées, mises en œuvre et soutenues aux niveaux européen et national :

1. Que les **institutions européennes définissent des actions d'intervention collective fondées sur les droits** pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, soutenir les familles à faible revenu et assurer la sécurité de l'approvisionnement à des prix accessibles aux ménages vulnérables ;
2. Que tous les **États européens élaborent et adoptent des stratégies nationales globales pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie** et atténuer son impact sur la pauvreté, conformément aux principes budgétaires des droits de l'enfant des Nations unies et en utilisant l'analyse d'impact sur les droits de l'enfant et d'autres outils ;

3. Que tous les États européens et les organisations européennes **interviennent d'urgence** et utilisent toutes les ressources disponibles **pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie** et réduire le prix final de l'énergie payé par les familles, en particulier celles en situation de vulnérabilité ;
4. Que tous les États européens mettent en œuvre une législation urgente afin de garantir une réponse suffisante à la crise et **d'assurer le stockage futur de l'énergie** afin de sécuriser l'approvisionnement énergétique ;
5. Que tous les États européens mettent en œuvre de toute urgence des **politiques de revenu** fondées sur les droits afin de garantir que les enfants bénéficient d'un soutien financier direct, en particulier les familles et les enfants en situation de vulnérabilité ;
6. Que les réponses des États européens **soient éclairées par les opinions et les expériences des enfants**, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté ou qui sont menacés par la pauvreté ;
7. Que tous les États européens et les institutions européennes veillent à **collecter des données suffisantes, fiables et correctement ventilées sur les enfants**. Ces données doivent servir de base à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves dans le contexte de la pauvreté des enfants ;
8. Que toutes les organisations et tous les États européens considèrent la crise du coût de la vie à la lumière de la crise climatique, à laquelle elle est inextricablement liée, et que, parallèlement à des mesures d'atténuation à court terme, ils **prennent des mesures à long terme** visant à assurer la sécurité énergétique et la durabilité.